

## Notice de restauration Garantie Fichier

Chère cliente, cher client,

Suite à notre récent contact nous avons le plaisir de vous informer que votre dossier a été réparé à l'aide des outils spécifiques nécessaires à la Garantie Fichier.

Veuillez trouver ci-dessous la procédure à suivre afin de restaurer vos données dans votre logiciel Ciel! Paye.

## Procédure à suivre:

- Enregistrez le fichier "NOM DE SOCIETE réparé.AHC" sur votre disque dur.
- Ouvrez votre logiciel Ciel Paye
- Créez un nouveau dossier (menu Dossier Nouveau)
- Lancez la restauration du fichier par le menu : Dossier Restauration, en choisissant l'option "Autre emplacement".
- Récupérez le fichier "NOM DE SOCIETE réparé.AHC" en allant le rechercher à l'endroit où vous l'avez enregistré sur votre disque dur et terminez en cliquant sur [OK].

A la fin de cette manipulation, **nous vous invitons à vérifier les données que vous avez restaurées**. En cas d'anomalie, merci de recontacter l'assistance technique.

Notre service assistance reste à votre disposition (Tel. : 08.25.00.40.30) pour toutes informations complémentaires.

En vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher client, nos salutations les meilleures.

Service assistance